

LE MONDE DE L'ART À L'ÉPREUVE DE SES MARGES

DIVERSITÉ, INCLUSION
ET DROITS CULTURELS

SÉMINAIRE
2022-2023

Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne

Institut ACTE,
axe Esthétique et théories critiques
de la culture

Programme de recherche pluriannuel :
Le monde de l'art à l'âge du capitalisme culturel

Image: *foundationClass* collective,
documenta 15, Kassel, 2022
Photo : Aline Caillet



institut
acte

Sorbonne Paris 1 - EA 7539



UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

Après un séminaire inaugural en 2021-2022 intitulé « Le monde de l'art saisi au prisme de l'indistinction : art, institutions et industrie » étudiant les mécanismes internes au monde de l'art et opérant ainsi un état des lieux des relations, confusions et négociations du monde de l'art avec les valeurs et logiques économiques, institutionnelles et marchandes, et qui a donné la parole à des professionnels, curateurs, programmeurs, etc..., le présent séminaire entend cette fois se saisir du monde de l'art depuis les problématiques d'inclusion.

LE MONDE DE L'ART A L'ÉPREUVE DE SES MARGES

Si les débats qui ont animé l'art contemporain dans la séquence 1990-2010 ont pris la forme d'une querelle esthétique, ceux-ci semblent céder la place depuis à des formes d'interpellation plus proprement politiques et culturelles à l'égard des institutions, dénonçant notamment le manque, sinon l'absence, de diversité des acteurs et professionnels qui y travaillent, des artistes promus ou encore des publics convoqués. Parmi d'autres, on retiendra l'accusation de racisme (*Exhibit B* de Brett Bailey en 2014) ou d'appropriation culturelle (*Kanata* de Robert Lepage en 2018), la dénonciation de la discrimination et du manque de diversité qui continuent de prévaloir dans le monde de l'art (collectif *Décoloniser les arts*), ou encore, en creux, l'indifférence et silence des institutions artistiques et culturelles durant le mouvement des Gilets jaunes, au prétexte que celui-ci ne portait aucune revendication culturelle (Jean-Marc Adolphe, le blog de Médiapart, 8/02/2019). Au-delà de leurs contextes et enjeux spécifiques, ces remises en cause de l'écosystème du monde de l'art ont en commun d'être portées par celles et ceux-là mêmes qui en sont exclu·es, et qui engagent, depuis cette position d'exclusion, une controverse visant moins à dénoncer des dysfonctionnements internes et des pratiques discriminatoires d'un monde professionnel, qu'à dévoiler les fondements notamment idéologiques que ceux-ci sous-tendent et la manière dont le monde de l'art se rapporte à son dehors, à ce qu'il considère comme non-identique à lui et qu'il expulse hors de sa sphère d'influence. En cela, ces dissensions seraient moins à mettre au compte d'une lutte stratégique pour la reconnaissance à l'intérieur d'un champ (Bourdieu) que de l'expression d'un litige, d'une mésentente, au sens défini par Rancière, c'est-à-dire la revendication d'un ensemble d'individus incomptés mais parties prenantes de la société se faisant entendre comme groupe de « sans-part » et confrontant leur représentation du réel à celle qui domine, en vue d'un nouveau partage du sensible.

Il n'est pas anodin, à cet égard, que ces premières revendications aient surgi dans le milieu du théâtre, dont l'histoire – bien plus que celle des arts visuels – a part liée avec les institutions et les politiques culturelles. « Théâtre et culture entretiennent un rapport d'inclusion réciproque [...] Il est le lieu où s'enracine la culture comme projet politique » (Scott, 2021, 17) et qui nécessite d'éclairer son statut contemporain à la lueur de la question culturelle. Dans quelle mesure ne faudrait-il pas transposer ce questionnement aux arts visuels et, ce faisant, élargir sur un plan méthodologique la panoplie des outils avec lesquels nous avons l'habitude d'appréhender le monde de l'art (la sociologie de l'art principalement) ? Une telle inflexion permettrait de faire la généalogie de l'entité empirique comme du concept « monde de l'art » en mettant au jour les récits et pratiques discursives qui le fondent et au travers desquels il justifie ses actions et, ainsi, d'engager une réflexion sur la position hégémonique qu'il occupe aujourd'hui.

À la fois héritier des avant-gardes modernes et bastion de l'art contemporain – y compris dans ce que celui-ci peut avoir de plus expérimental et ésotérique –, et agent de politiques culturelles à destination des publics, le monde de l'art est un monde qui agrège celui élitiste des avant-gardes et celui élargi de la culture, aux visées parfois contraires et conflictuelles. Une telle prérogative, dans un champ à la fois artistique, culturel et social exige de lui qu'il se plie aux exigences des dites politiques culturelles mais, au-delà, qu'il s'ajuste aux aspirations exprimées par celles et ceux qui s'en sentent exclus, – que celles-ci adviennent des publics ou des acteurs – ; lesquelles entrent parfois de plein fouet en contradiction avec sa fonction d'émissaire et de prescripteur de l'art contemporain, gardienne de son autonomie.

De telles protestations ne sauraient pourtant être mésestimées par un monde de l'art dont le concept même repose sur un partage de valeurs et de connaissances avec les membres de la communauté élargie qui le constitue, ce en quoi il est autant culturel qu'artistique. Que l'on se réfère à sa définition comme pratique établie (*established practice*) chez Dickie, comme « atmosphère artistique » chez Danto, ou encore comme étant constitué par tous ceux qui contribuent à sa réalisation chez Becker, le monde de l'art précisément « fait monde » en ce qu'il réunit un ensemble hétérogène d'acteurs – au-delà des seuls professionnels – aux rôles, fonctions et compétences différentes et complémentaires, et unis par un sentiment d'appartenance à un monde commun partagé. En cela, le monde de l'art est une entité mouvante et ouverte, susceptible d'accueillir en son sein la diversité – qu'il n'hésite pas par ailleurs à revendiquer sur le plan des valeurs – et non se circonscrire à une caste ou aux seuls aficionados qui en maîtrisent l'habitus.

Cette revendication pour plus d'inclusivité s'exprime notamment aujourd'hui à travers la problématique des droits culturels désormais reconnus dans le droit français et qui stipulent le droit de chaque personne à participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références. En ressaisissant la culture « non dans le collectif mais dans l'individualité humaine » et en définissant « le fait culturel [...] comme celui qui permet à un individu de s'accomplir à la première personne, et non celui qui caractérise un peuple dans sa globalité » (Zask, 2022), les droits culturels placent de facto la personne individuelle au cœur des politiques culturelles et les contraignent à repenser leur modèle (notamment celui républicain et universaliste français fondé sur un État prescripteur en matière de culture légitime) comme leurs modalités. Fondés sur l'idée que les ressources artistiques et culturelles doivent permettre à l'individu de construire son propre parcours culturel à travers les formes de son choix, ils infléchissent les politiques vers des dynamiques plus interactives, associant le public ou la population comme acteur à part entière du processus artistique ou culturel, et déjà perceptibles dans certains projets. Ainsi, le CAPC de Bordeaux a été labellisé « Centre d'art contemporain d'intérêt national » dont l'arrêté fixant le cahier des missions et des charges relatif au label stipule qu'il « est attribué à une structure assumant un projet artistique et culturel d'intérêt général en faveur du soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels contemporains. [...] Dans l'exercice de leurs missions, elles portent une attention particulière à la diversité, notamment au travers des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics, au respect des objectifs de parité ainsi qu'à la prise en compte des droits culturels, de l'équité territoriale, pour le développement de l'accès et de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle. » En périphérie de Paris, on peut également citer les Ateliers Médicis dont le projet s'attache « à faire émerger des voix artistiques

nouvelles, diverses, et à accompagner des artistes aux langages singuliers et contemporains » à même de dépasser des politiques culturelles dont les bases sociales sont perçues comme trop étroites et d'œuvrer à la reconnaissance de la place de la société civile en matière culturelle, au travers notamment une pratique de co-construction de l'action publique (Philippe Teillet, *L'observatoire*, 2017).

D'une manière générale, s'impose aujourd'hui la nécessité d'une plus grande inclusivité dans le monde de l'art et plus largement dans la société ; ce qui implique « de revenir sur les raisons historiques de l'exclusion, lesquelles ne sont pas que sociales, mais aussi liées aux préceptes esthétiques et aux critères de jugement qui ont prévalu jusqu'ici » (Charlotte Laubard, *Libération*, 28/10/2021) ; plus globalement, de repenser à nouveaux frais les relations du monde de l'art à son dehors, à la culture et, par extension, au corps social en son entier.

Références bibliographiques citées

Adolphe, Jean-Marc, « Les institutions culturelles sans les gilets jaunes », *Le Club de Mediapart* (blog), 8 octobre 2022, <https://blogs.mediapart.fr/jean-marc-adolphe/blog/080219/les-institutions-culturelles-sans-les-gilets-jaunes>.

Becker, Howard, *Les mondes de l'art*, Paris, Flammarion, collection Art, histoire, société, 2010.

Danto, Arthur, « The Artworld », *The Journal of Philosophy*, vol. LXI, n° 19, American Philosophical Association Eastern Division Sixty-First Annual Meeting, 15 octobre 1964, p. 571-584 ; trad. « Le monde de l'art », in Danielle Lories (éd.), *Philosophie analytique et Esthétique*, Paris, Klincksieck, 1988, p. 183-198.

Dickie, George, *Art and the aesthetic: an institutional analysis*, Ithaca, N.Y.: Cornell University Press, 1974.

Mercier, Clémentine, « Charlotte Laubard - Autodidactes : "Aujourd'hui s'impose la nécessité d'une plus grande inclusivité dans le monde de l'art" », *Libération*, 28 octobre 2021. https://www.liberation.fr/culture/arts/autodidactes-aujourd'hui-simpose-la-necessite-dune-plus-grande-inclusivite-dans-le-monde-de-lart-20211028_VZFOG5CTY5ASJGBA545O5WQK4A/.

Rancière, Jacques, *La méésentente : politique et philosophie*, Paris, Galilée, collection La philosophie en effet, 1995.

Scott, Diane, *S'adresser à tous : théâtre et industrie culturelle*, Paris, les Prairies ordinaires, 2021.

Teillet, Philippe, « Ce que les droits culturels f(er)ont aux politiques culturelles », *L'Observatoire* 49, n° 1 (2017), 20-24. <https://doi.org/10.3917/lobs.049.0020>.

Zask, Joëlle, *Écologie et démocratie*, Paris, Premier parallèle, 2022.

Programme

Séance 1. Jeudi 8 décembre 2022.

« L'inclusion, mission impossible dans les mondes de l'art ? La périlleuse réduction des inégalités entre femmes et hommes artistes. »

Marie Buscatto

Séance 2. Jeudi 26 janvier 2023.

« Révolutionner l'art pour ne pas avoir à le démocratiser : les institutions de l'art contemporain face à la contradiction entre libéralisme culturel et démocratisation de l'art. »

Nicolas Heimendinger

Séance 3. Jeudi 23 février 2023.

« Monde de l'art et Autres de l'art : une inclusion problématique. »

Quentin Bazin

Séance 4. Jeudi 16 mars 2023.

« Mettre en œuvre les droits culturels : vers quels partages du sensible ? »

Étienne Bernard et Pascal Le-Brun-Cordier

Intervenant·e·s

Quentin Bazin est docteur en philosophie esthétique. Son travail de thèse sur l'art brut s'est fait entre les universités Jean-Moulin Lyon III et Grenoble-Alpes. Il est actuellement en postdoctorat à la chaire de philosophie de l'hôtel-dieu à Paris.

Étienne Bernard est directeur du Frac Bretagne à Rennes. Il a précédemment dirigé le centre d'art contemporain Passerelle à Brest (2013-2019) et le Festival international de l'affiche et du graphisme à Chaumont (2007-2009). Il a également été commissaire associé au CAPC Musée d'art contemporain de Bordeaux (2007-2009). En 2018, il a été commissaire, avec Céline Kopp, de la 6e édition de Les Ateliers de Rennes-Biennale d'art contemporain. De 2010 à 2013, il a mis en place et coordonné Fieldwork: Marfa, un programme de recherche en résidence à Marfa, Texas, États-Unis. Étienne Bernard a également enseigné la théorie de l'art à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (2008-2013) et à l'École Supérieure des Beaux-arts de Nantes (2010-2013). En tant que critique d'art, il a collaboré aux magazines français Archistorm ou 02 et publié dans de nombreux ouvrages (Cura books, Les Presses du Réel, Exit, etc.).

Marie Buscatto est professeure en sociologie à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et chercheuse à l'IDHE.S (Paris 1 – CNRS). Elle est sociologue du travail, du genre et des arts et spécialiste des questions de méthodes qualitatives. Ses travaux actuels portent sur les difficultés d'accès, de maintien et de promotion des femmes dans les mondes de l'art, sur les violences de genre subies dans les arts ainsi que sur les paradoxes du travail artistique en Europe, en Amérique du Nord et du Sud et au Japon.

Nicolas Heimendinger est docteur en Esthétique, sciences et technologies des arts de l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis ; assistant temporaire d'enseignement et de recherche au sein du pôle Arts plastiques de l'Université de Lille ; membre du Centre d'Études des Arts Contemporains (Université de Lille) et du comité éditorial de la revue Marges (Presses universitaires de Vincennes).

Pascal Le Brun-Cordier est professeur associé à l'École des arts de la Sorbonne, responsable du Master Projets culturels dans l'espace public, directeur artistique des ZAT - Zones Artistiques Temporaires (Montpellier), et coordinateur du réseau Villes In Vivo.

Dates et lieu

Les jeudi
de 18h à 20h

8 décembre 2022

26 janvier 2023

23 février 2023

16 mars 2023

École des Arts de la Sorbonne

47 rue des Bergers

75015 Paris

Salle 250

Responsable
scientifique :
Aline Caillet
MCF HDR, Paris 1
Panthéon-Sorbonne

Comité d'organisation :
Maud Barranger-Favreau
et Ariane Fleury,
doctorantes,
Paris 1 Panthéon-Sorbonne,
ED APESA

Séances en présentiel uniquement,
entrée libre sans réservation
dans la limite des places disponibles.

Contact : aline.caillet@univ-paris1.fr

